

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2025 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnance relative à l'occupation événementielle sur le terrain du bâtiment situé au 500, rue Alphonse-D-Roy

1. Ordonnance ORD2725-022 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le terrain du bâtiment situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy le 1^{er} juillet 2025. En cas de pluie, l'événement sera remis au 5 juillet 2025. (*Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20).

B – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4):

1. Ordonnance ORD2725-023 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4). (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)).
2. Ordonnance ORD2725-024 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4). (*Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20).
3. Ordonnance ORD2725-025 permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4). (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8))).

C – Ordonnance relative à l'implantation d'une voie cyclable

1. Ordonnance ORD2725-026 visant l'implantation d'une voie cyclable sur les rues Lacordaire et Louis-Veuillot, entre les rues de Marseille et Boileau et entre les avenues Pierre-De Coubertin et Souigny. (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 6^E JOUR DE JUIN 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc